Législation MR et MRS

8 h 176,00 €

Public

Directeurs de maison de repos.

Objectifs

Ce module est adapté à tous les acteurs souhaitant perfectionner leurs connaissances de la législation des établissements pour aînés.

L'objectif est d'obtenir une vision claire et structurée des concepts légaux. Toutes les notions indispensables de la législation seront expliquées, illustrées de situations fréquemment rencontrées. Les dernières mises à jour seront également explicitées.

Toutes les notions indispensables de la législation seront expliquées, illustrées de situations fréquemment rencontrées.

Textes légaux

- Code Wallon de l'Action sociale et de la Santé
- Code réglementaire wallon de l'Action sociale et de la Santé
- 21 septembre 2004 – Arrêté royal fixant les normes pour l'agrément spécial comme maison de repos et de soins ou comme centre de soins de jour ou comme centre pour lésions cérébrales acquises

Introduction :

- Structures d'hébergement et autres concepts

Dispositions sectorielles :

- Informations sur l'établissement
- Obligations relatives au prix
- Programmation, accords de principe et titre de fonctionnement
- Contrôle et sanctions
- Suspension, retrait, fermeture
- Commissaire
- Dispositif de lutte contre la maltraitance des aînés
- Garantie
- Subventions de fonctionnement spécifique aux centres d'accueil de jour et/ou de soirée et/ou de nuit et des services d'encadrement de l'accueil familial
- Disposition générale
- Conditions et modalités d'octroi
- Contrôles et sanctions
- Charte relative a la qualité

- Réglementation de la protection contre l'incendie et la panique dans les maisons de repos, résidences-services et centres d'accueil pour personnes âgées

Normes applicables aux maisons de repos :

- La liberté des résidents, le respect de leurs convictions et leur participation
- L'hygiène, la nourriture et les soins de santé
- Le nombre, la classification et la moralité du personnel
- Le bâtiment
- La gestion financière
- L'accueil et l'hébergement des personnes âgées désorientées dans une unité adaptée

Normes applicables aux maisons de repos et de soins :

- Normes générales
- Normes spécifiques
- Normes architecturales
- Normes fonctionnelles
- Normes d'organisation
- Structures mixtes maison de repos/maison de repos et de soins
- Statistiques
- Normes de qualité

Normes applicables aux résidences-services :

- La liberté des résidents, le respect de leurs convictions et leur participation
- L'hygiène, la nourriture et les soins de santé
- Le nombre, la classification et la moralité du personnel
- Le bâtiment
- La gestion financière
- L'accueil et l'hébergement des personnes âgées désorientées dans une unité adaptée
- La permanence et les services offerts
- Les modalités de liaison fonctionnelle avec une maison de repos ou une maison de repos et de soins et avec un ou plusieurs centres de coordination de l'aide et des soins à domicile

Normes applicables aux centres d'accueil de jour, de soirée et/ou de nuit et aux centres de soins de jour :

- La liberté des résidents, le respect de leurs convictions et leur participation
- L'hygiène, la nourriture et les soins de santé
- Le nombre, la classification et la moralité du personnel
- Le bâtiment
- La gestion financière
- L'accueil et l'hébergement des personnes âgées désorientées dans une unité adaptée
- Les modalités de liaison fonctionnelle avec une maison de repos ou une maison de repos et de soins et avec un ou plusieurs centres de coordination de l'aide et des soins à domicile

Exercices

- Calcul du nombre de lits de court séjour
- Calcul des normes de personnel
- Calcul de l’adaptation linéaire des prix

Informations pratiques

Droit d'inscription
176,00 €

Cette formation est agréée "chèques formation".

Horaires

Liège

- Le 17 avril 2025
  de 8h30 à 17h30

Certificat - Attestation
Attestation de participation

Aides sectorielles à la formation
Pouvez-vous bénéficier d’une aide sectorielle ? Pour en savoir plus, consultez l’onglet Fonds sectoriels de formation *(https://prod-ifapme-liege.wavenet.be/aides-la-formation/fonds-sectoriels-de-formation)*

Reconnaissance
Cette formation est reconnue journée de formation permanente pour Directeurs de Maisons de Repos par l'AVIQ de la Région Wallonne, Département des Aînés et de la Famille, et agréée par la CoCOM.

Législation MR et MRS - Le lundi 17 avril 2025, Liège

Organisation

Le prix comprend le support de cours ainsi qu'un accueil café et un repas sandwich.

Renseignements

Tél : 04/229.84.20

€ 176,00 € ou 7 Chèques-Formation

Dates de formation
Le lundi 17 avril 2025

Horaire
de 8h30 à 17h30

Liège, Sainte Beuve

Boulevard Sainte-Beuve, 1
4000 Liège
Belgique

inscription-sainte-beuve@centreifapme.be

04/229.84.20

Formateur
Sophie Uhlig, Juriste

Législation MR et MRS - le jeudi 22 avril 2021, Villers-le-Bouillet

Renseignements

085/27.13.40

€ 160,00 € ou 7 Chèques-Formation

Dates de formation
le jeudi 22 avril 2021

Horaire
de 8h30 à 17h30

Site de Villers-Le-Bouillet

Waremme 101
4530 Villers Le Bouillet
Belgique

Inscription-Villers@centreifapme.be

085/27.14.10

Formateur
Vincent Maruccia, licencié en Sciences de la santé publique et formateur